



PAR COURRIEL

Municipalité de Lac-Tremblant-Nord
2-2044, chemin du Village
Mont-Tremblant, QC J8E 1K4

Objet : Conseils de prévention des incendies

Madame, Monsieur,

Depuis toujours, la municipalité de Lac-Tremblant-Nord en collaboration avec le service de sécurité incendie de Mont-Tremblant tente de trouver des opportunités d'amélioration en matière de prévention des incendies pour les propriétaires de résidence accessibles par voie navigable seulement.

Étant un processus qui évolue continuellement, voici donc des recommandations au niveau de la sécurité incendie qui sauront vous être utiles.

Sécurité de votre résidence :

- Assurez-vous que votre adresse est bien visible pour une embarcation qui s'approche de votre résidence par le lac (ex. : chiffre assez gros et réfléchissant, aucune branche ou obstruction bloquant l'adresse), faites la vérification lors de votre prochaine sortie en embarcation sur le lac.
- Munissez-vous d'au moins deux extincteurs portatifs d'au moins 5 livres de type ABC. **Un extincteur portatif est le meilleur moyen de contrôler ou même d'éteindre un début d'incendie.** Localiser vos extincteurs stratégiquement et facile d'accès.

Chauffage à combustible solide :

- Il est recommandé de faire ramoner le foyer ou l'appareil à combustion solide de votre résidence au moins une fois par année par un ramoneur certifié APC (veuillez SVP vous référer au [site internet](#) de l'Association des professionnels du chauffage).
- Brûler seulement du bois sec dans votre appareil à combustion solide. Nous faisons ici référence à votre poêle à bois et/ou à votre foyer, cela empêchera la création de créosote dans votre cheminée.

Utilisation du propane à votre résidence :

- Si des bouteilles de gaz propane alimentent les appareils de votre résidence tels que la cuisinière, le foyer ou votre BBQ, il est recommandé de faire un test de fuite à l'occasion en mettant de l'eau savonneuse sur les raccords. Pour votre information, si aucune bulle de savon ne se forme, c'est qu'il n'y a pas de fuite. Dans le cas ou des



bulles apparaissent ou si une odeur d'œuf pourri (mercaptan) est perceptible, il faut resserrer vos raccords. Cependant, si le problème persiste, faites appel à votre fournisseur de propane.

- Assurez-vous d'installer un détecteur de propane à l'intérieur de votre résidence.

Avertisseurs de fumée :

- Assurez-vous d'avoir au moins un avertisseur de fumée fonctionnel par étage dans votre résidence. Si vous avez des appareils à combustion solide ou des appareils fonctionnant au gaz, optez pour des avertisseurs combinés, soit fumée et monoxyde de carbone.
- Pensez à changer les piles de vos avertisseurs de fumée au moins deux fois par année, soit lors des changements d'heure.
- Lors d'une absence de longue durée à votre résidence, soit après l'hiver ou à la suite de vacances, testez vos avertisseurs de fumée à pile. Cependant, si vos avertisseurs sont reliés à une centrale d'alarme, avant de procéder au test, assurez-vous de contacter votre centrale pour les informer de la situation. Lors du déclenchement, la Centrale saura qu'il s'agit d'un test fait par le résident et qu'il n'est pas nécessaire de déployer une équipe d'urgence, cela évitera des déplacements inutiles pour des appels non fondés.

Feux en plein air :

- Pour un feu en plein air ou feu de joie, assurez-vous d'avoir un moyen d'éteindre votre feu en tout temps.
- Faites votre feu de joie dans un foyer conçu à cet effet ou dans un endroit entouré de matériaux incombustibles et à au moins trois (3) mètres de tout bâtiment, végétation ou de toute matière combustible.
- Votre feu de joie doit avoir une dimension de 1 mètre cube maximum.
- Toujours éteindre votre feu de joie lorsque vous quittez à la fin.

Conseils :

- Lorsqu'un évènement se produit, toujours faire le 9-1-1 avant d'entreprendre quelconques actions. Ceci vous assurera un soutien du service de sécurité incendie le plus rapidement possible, une vérification préventive ou une prise en charge si la situation se dégrade.
- Lors de votre prochain passage à la marina de Lac-Tremblant et Lac-Bibite, localisez le défibrillateur cardiaque (DEA) pour ne pas le chercher en cas de besoin. Ce DEA est disponible pour tous et il est très facile d'utilisation.



- Si un incendie de cheminée se déclare, utilisez de l'eau pour éteindre les bûches. Ensuite, utilisez votre extincteur à poudre de type ABC dans la cheminée, à partir de l'appareil à combustible, pour éteindre ou ralentir l'incendie dans la cheminée le temps que le service de sécurité incendie se rende sur place et puisse faire les vérifications ou l'extinction finale.

Un truc : un vaporisateur avec de l'eau ou un extincteur à l'eau peut-être un bon moyen d'éteindre les bûches sans causer trop de dégâts.

- Lorsque vous logez un appel au 9-1-1, il est important de mentionner sur quelle rive du lac votre résidence se trouve, ou si elle est sur une île.
- Avant l'arrivée de la glace sur le lac, nous vous recommandons de communiquer avec votre municipalité si vous décidez de demeurer à votre résidence pour cette période de l'année ou pour la saison d'hiver. Une liste est alors complétée et envoyée au service de sécurité incendie.
- Si vous avez une échelle portative disponible à votre résidence, mentionnez-le lors d'un appel d'urgence au 9-1-1. Elle pourrait être utile pour une vérification au toit dans le cas d'un incendie de cheminée par exemple.
- Si un début d'incendie se déclare à l'intérieur de votre résidence, utiliser un extincteur portatif de type ABC. Toujours vous assurer d'être entre l'incendie et une sortie, de cette façon vous pourrez évacuer en toute sécurité si l'incendie prend de l'ampleur.
- À la suite de l'utilisation d'un extincteur portatif sur un début d'incendie, refermer la porte de la pièce où l'incendie a eu lieu ainsi que toutes les autres portes et fenêtres de la résidence si possible. Ceci aide à confiner l'incendie et à ralentir la propagation.
- **ATTENTION : ne vous mettez jamais en danger et faites le 9-1-1 le plus rapidement possible lors d'une situation d'urgence.**

Espérant que ces quelques recommandations et conseils sauront vous être bénéfiques, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Raynald Wherry
Chef prévention des incendies
Service de sécurité incendie
Ville de Mont-Tremblant